

TERMES DE RÉFÉRENCE (TDR)

Pour le recrutement d'une d'une société de nettoyage et d'entretien de locaux et espaces verts des locaux et ramassage des ordures de la maison commune

Contexte

La Coordination du Système des Nations Unies en Guinée dispose dans l'enceinte de la maison commune, (sise à coléah à la corniche sud, commune de Matam) de plusieurs bureaux et espaces verts pour le nettoyage et l'entretien desquels il recherche un prestataire compétent et expérimenté, spécialiste du domaine, avec lequel il envisage d'établir un contrat d'une durée d'un (1) an renouvelable.

I. PRESTATIONS ATTENDUES :

Le prestataire aura la charge du nettoyage et de l'entretien des locaux et des espaces verts situés à l'intérieur de l'enceinte de la maison commune (Les espaces verts incluent les plantes et/ou fleurs en pots dans les bureaux, les couloirs et la cour) ;

Enlèvement des ordures et vidange des poubelles dans la cour.

Le détail et la périodicité des tâches à accomplir sont fournis en annexe A.

1. Surfaces à entretenir

Surface des bureaux occupés par les agences 3169,14 m²

Surface des services communs 1058,54 m²

Surface totale de l'enceinte : 4227,68 m²

Nombre approximatif de salles d'eau : 25

En plus de ces surfaces, il faudrait ajouter une cour (avant et arrière), un Jardin et des parterres.

Une visite des lieux sera organisée à la demande, en compagnie du gestionnaire de la maison commune, pour une meilleure appréciation par les soumissionnaires de la charge de travail et des prestations à offrir.

2. Heures d'intervention

Les heures de travail recommandées sont :

- du lundi au jeudi : de 7h00 à 16h00
- le vendredi : de 7h00 à 15h00
- le samedi : de 7h00 à 12h00

3. Conditions de service :

- Le nettoyage des bureaux devant se faire pendant les heures de travail du personnel des agences de la maison commune, les agents d'entretien devront avoir au moins 2 tenues de travail, avoir leurs badges, être silencieux, propres et faire preuve d'une discrétion et d'une correction irréprochables ;
- Le nettoyage des bureaux devra se faire de manière à ne pas perturber les rendez-vous du personnel ;
- En cas d'indisponibilité du local à nettoyer (ex : le fonctionnaire occupant le bureau est en rendez-vous ou absent), l'agent de nettoyage devra en référer au gestionnaire de la maison commune ;
- Le nettoyage des sanitaires devra se faire deux (2) fois par jour, matin et après-midi ;
- La vidange, désinfection des poubelles et l'enlèvement des ordures se fera 3 fois par semaine.

4. Contrôles - Surveillance :

Le gestionnaire de la maison commune procédera à un contrôle journalier des présences et à des contrôles des locaux à nettoyer et/ou à entretenir afin d'assurer une qualité de service, une propreté et une hygiène permanentes.

5. Responsabilités :

En cas de destruction et/ou dégradation par les agents du prestataire de locaux ou de matériel appartenant à la maison commune, le prestataire sera tenu pour responsable et devra procéder au remplacement ou au remboursement immédiat du matériel détérioré.

II. Conditions matérielles / Logistique

1. Ressources humaines

Afin d'assurer un service de qualité, le **minimum** de personnel requis est de 17 répartis comme suit :

- Neuf (16) agents de nettoyage.
- Un (1) jardinier.

NB : Le personnel devra se présenter dans un état de propreté irréprochable et permanent ; il devra être vêtu de tenues propres et soignées qui devront être changées et lavées régulièrement et avoir un badge d'identification.

2. Ressources matérielles / Equipements

Le PNUD ne dispose d'aucun équipement ; la mise à disposition du matériel de nettoyage et des produits d'entretien est à l'entière charge du prestataire.

Ci-dessous une liste du matériel et des équipements minima requis pour la bonne exécution du contrat.

a. Matériel minimum requis :

- **Pour le nettoyage et l'entretien des locaux :**
 - Balais (intérieurs, extérieurs, balais brosses),
 - Eponges, chiffons différenciés suivant l'usage (sanitaires, vitres, meubles & mobiliers, poussière), serpillières,
 - Seaux,
 - Et tout autre matériel utile à la bonne exécution des tâches.

- **Pour l'entretien des espaces verts et la dératisation & désinsectisation:**
 - 1 débroussailleuse,
 - 1 escabeau,
 - petit outillage classique d'usage (pelles, fourches, sécateurs, machettes, binettes, cisailles...),
 - Seaux, pulvérisateurs,
 - Petits accessoires et consommables pour le matériel utilisé,
 - Et tout autre matériel utile à la bonne exécution des tâches.

Tout ce matériel devra être tenu dans un état de propreté irréprochable et permanent ;

b. Minimum requis en termes de produits d'entretien :

- Désinfectants, Eau de javel
- Insecticides
- Désodorisants
- Savons liquides pour carrelage
- Savons liquides pour toilettes
- Papier hygiénique
- Blocs bleus WC
- Gel détartrant pour carrelage et WC
- Produits de nettoyage pour les vitres
- Savons en poudre
- Produits de dératisation, désinsectisation et de désinfection
- Sacs poubelles

Tous les produits utilisés devront être de bonne qualité et respecter les normes écologiques en vigueur.

Ils devront toujours être disponibles en quantité suffisante pour pouvoir permettre le maintien d'une propreté et d'une hygiène des locaux irréprochables.

c. Equipement requis pour les agents :

Pour des questions d'hygiène, de confort et de sécurité des agents intervenant dans l'enceinte de la maison commune, les agents de nettoyage et les jardiniers devront impérativement être **au moins** équipés des éléments suivants :

- **Pour chaque agent de nettoyage :**
 - Deux (2) tenues de travail
 - Une paire de gants de ménage
 - Une paire de chaussure adaptée
 - Un cache-nez
 - De grandes poubelles en cas de besoin

▪ **Pour chaque jardinier & agent de dératisation/désinsectisation:**

- Deux (2) tenues de travail
- Une paire de gants de travail
- Un cache-nez
- 1 paire de bottes en caoutchouc
- Des lunettes de protection.

III. Qualifications du prestataire :

Les prestataires désireux d'obtenir ledit contrat auprès du PNUD devront posséder les qualifications minimales suivantes :

1. Etre enregistrés au Registre du Commerce (*Fournir les pièces justificatives*) ;
2. Etre en règle avec les impôts (*Fournir les pièces justificatives*) ;
3. Jouir d'une stabilité financière avérée (*Fournir les pièces justificatives*) ;
4. Disposer d'un compte bancaire au nom de la société (*Fournir les pièces justificatives*) ;
5. Être enregistré à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) (fournir les pièces justificatives) ainsi que les justificatives de l'affiliation des agents nettoyeur qui seront affectés à la maison commune;
6. Employer du personnel expérimenté ;
7. Ne pas employer de mineurs ;
8. Posséder l'équipement minimum nécessaire à la bonne exécution du présent contrat (joindre liste si possible ;
9. Etre capable d'opérer sans interruption aux heures ci-dessus mentionnées ;

IV. Contrat :

Le contrat de service sera assujetti à une période d'essai de trois (3) mois.

Il sera établi pour une durée d'un (1) an renouvelable sur la base d'une grille d'évaluation des prestations portant sur la satisfaction du personnel des Nations Unies et du gestionnaire de la maison commune et sur le bon respect des engagements.

Annexe A : Description détaillée et périodicité des tâches à accomplir.

	FREQUENCE SOUHAITEE	
	Journalier	Par semaine
1. Bureaux, couloirs, balcon et cour intérieure.		
Lessivage des sols carrelés	X	
Aspiration des moquettes/tapis à l'aide d'aspirateur	X	
Enlèvement et nettoyage des poubelles	X	

Enlèvement et nettoyage des cendriers	X	
Dégraissage intérieur et extérieur de l'ensemble des vitres		X
Dépoussiérage et nettoyage de l'ensemble du mobilier	X	
Dépoussiérage des plafonds (enlèvement des toiles d'araignée et nettoyage des aspérités)		
Intervention de gros travaux de nettoyage pour la maintenance en propreté		X
L'exécution de toute autre mission en cas de besoin		
Balayage des cours intérieures et extérieures	X	
2. Sanitaires		
Lessivage et désinfection des sanitaires	X	
Nettoyage des miroirs	X	
Dégraissage intérieur et extérieur de l'ensemble des vitres		X
Intervention de gros travaux de nettoyage pour la maintenance et la propreté		
Dépoussiérage des plafonds (enlèvement des toiles d'araignée et nettoyage des aspérités)		X
3. Espaces verts		
Balayage des pistes et cours de la concession du PNUD	X	
Tonte motorisée de la pelouse		
Taille des haies et massifs de fleurs, élagage des arbres	X	
Jardinage	X	
4. Gestion des ordures		
Enlèvement des ordures et vidange des grandes poubelles 3 fois par semaine		3 fois /semaine
5. Dératisation, désinsectisation et désinfection		
Dératisation, désinsectisation et désinfection des bureaux et de la cours		